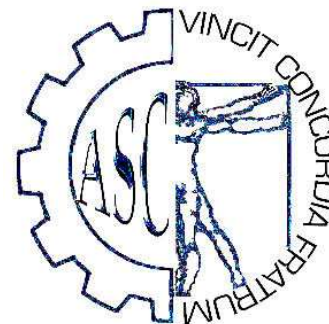


ASC



Action Sociale Corporative



www.asc.new.fr

asc-Avr-Mai-2007

« Le travail n'a pas pour but la production des richesses mais la sustentation de l'homme. » R. de la Tour du Pin

SOMMAIRE

**NOS MAÎTRES : RENÉ DE
LA TOUR DU PIN**
P 2 et 3

**IMMIGRATION CHOISIE
ET DISCRIMINATION
POSITIVE**
Olivier PERCEVAL
P 4, 5 et 6

**LE MONOPOLE SYNDICAL,
UNE IMPASSE ?**
Sébastien DEKER
P 7 et 8

MAURRAS socialiste ?
P 9

FACE AU FÉMINISME
Stéphane BLANCHONNET
P 11 et 12

Directeur de publication
PP. REKNALB

Maquettiste
PP. REKNALB

Vous pouvez nous contacter ou
envoyer des articles avec le courriel
suivant : royco07@aol.com

EDITO

En ce mois d'avril 2007, les Français vont devoir aller voter pour savoir lequel des candidats proposés (ou plutôt imposés) va les gouverner pendant cinq ans ! Depuis le succès au premier tour du Front National en 2002, les divers candidats du *politiquement correct*, se sont enfin décidés à ouvrir les yeux sur la réalité du problème de l'immigration, plutôt que de diaboliser ce thème sous prétexte qu'il incarnerait, jusqu'à présent, un cheval de bataille du Front national. Mais qu'en est-il concrètement ? Quelles sont les solutions proposées par ces candidats ? Olivier PERCEVAL nous fera une analyse de l'immigration choisie proposée par M. SARKOZY, ainsi que de son avatar : la discrimination positive. Cette dernière qui n'en demeure pas moins une discrimination supplémentaire, incarne-t-elle véritablement une solution en matière d'embauche pour les jeunes venant des quartiers sensibles ou issus de l'immigration ?

Sébastien DEKER, analysera quant à lui la situation actuelle des divers syndicats actifs en France. Comment ils ont survécu, comment ils sont organisés, leur capacité à garder le monopole dans le monde du travail ainsi que les lois les concernant qui se sont succédées depuis le décret d'Allarde, jusqu'à l'arrêt de 1966...

Les principales confédérations en France (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) incarnent-elles encore véritablement cette représentativité qu'elles revendiquent sans avoir à se justifier ? *Au moment où les communistes, aussi bien que les socialistes, ont sacrifié le « social » au nom du « démocratique », les maurrassiens ne doivent tout de même pas avoir peur de ravir à la gauche le flambeau de la contestation anti-libérale. Il est plus urgent que jamais de fustiger « ce formidable chaos de sottise, de corruption, d'indiscipline et d'anarchie qui compose la civilisation moderne. »*

Pour finir, Stéphane BLANCHONNET, nous parlera à son tour d'un des avatars de l'idéologie de l'extrême gauche : le féminisme. Cette idéologie née dans un climat marxiste, qu'elle a encore contribué à exacerber, s'appuie sur une vision erronée de l'histoire et des conditions de vie de la femme au fil des siècles.

NOS MAÎTRES : RENÉ DE LA TOUR DU PIN

Le lieutenant colonel **René de la Tour du Pin Chambly**, marquis de la Charce, est né le 1er avril 1834 à Arrancy, non loin de Laon en Picardie.

Il est issu d'une vieille famille dauphinoise, catholique et royaliste, il entre à Saint-Cyr en 1852. Jeune officier, il sert sous le Second Empire en Crimée, en Italie et en Algérie avant de participer à la guerre contre la Prusse en 1870. Fait prisonnier cette même année, lors de la chute de Metz, il sympathise en captivité avec Albert de Mun. En septembre 1871, de la Commune, alors qu'il est encore capitaine aide de camp du gouverneur militaire de Paris, il s'engage, à la demande de Maurice Maignen (des Frères de Saint Vincent de Paul) dans l'« Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers » avec son ami de Mun. Son action est alors inspirée des travaux de Frédéric Le Play. En 1877 il est nommé attaché militaire en Autriche Hongrie et rencontre le « comte de Chambord », prétendant légitimiste au trône de France, dans son exil de Frohsdorf. À Vienne il est également marqué par l'influence des catholiques sociaux autrichiens, le plus représentatif d'entre eux étant le baron Karl von Vogelsang (1818-1890) qui anime la revue Vaterland. En 1881, il démissionne de l'Armée et se retire sur ses terres d'Arrancy, dont il sera maire. À la mort du comte de Chambord, en 1883, La Tour du Pin reporte logiquement sa fidélité royaliste sur l'aîné des Orléans, Philippe d'Orléans, comte de Paris qu'il rencontre à Eu. Au début 1885, de passage à Rome, il est reçu par le Pape Léon XIII. En 1891, contrairement à Albert de Mun, il refuse le Ralliement des catholiques français à la République. Le futur maréchal Lyautey, qui publie au même moment son *Rôle social de l'officier*, largement inspiré de l'expérience des « cercles catholiques » demeurera pareillement fidèle à ses idées royalistes. En 1892 le marquis épouse sa cousine, Marie de La Tour du Pin Montauban. La même année, il rencontre pour la première fois le jeune Charles Maurras, encore républicain, amorce d'une correspondance qui devait se poursuivre jusqu'à la mort du colonel. Une fois l'Action française fondée en 1899, La Tour du Pin apporte son concours. Il livrera ainsi trois études à la Revue grise d'AF entre 1904 et

1906, sur la noblesse, la représentation professionnelle et l'organisation territoriale de la France. En 1907 il publie son maître livre, imposant recueil d'articles écrits à partir de 1882 : *Vers un ordre social chrétien*. Le marquis René de La Tour du Pin meurt à Lausanne le 4 décembre 1924 à 90 ans révolus.

L'Action française constituera la principale postérité de la pensée de La Tour du Pin. Comme dira Charles Maurras : « *Ce n'est pas La Tour du Pin qui est à l'Action française, c'est l'Action française qui est de La Tour du Pin.* » La pensée de la Tour du Pin marquera également le général de Gaulle. En 1970, Edmond Michelet, ministre du général, faisait remarquer à ce sujet « s'il est un personnage que le général de Gaulle connaît mieux que Marx, c'est peut être le très ignoré aujourd'hui La Tour du Pin »

La Tour du Pin et Albert de Mun sont les grands représentants de l'école des catholiques sociaux. Tous deux s'inspirent dans leurs écrits et dans leur action des travaux de Frédéric Le Play et puisent leur sagesse dans les enseignements spirituels et sociaux de l'Eglise.

La contribution de marquis de La Tour du Pin à la Contre-Révolution réside essentiellement dans sa doctrine économique et sociale.

Le fil conducteur de cette doctrine est à chercher, comme il en fait la remarque, dans la lutte acharnée qu'il a menée contre le libéralisme sous toutes ses formes et principalement contre sa forme économique. Il a condensé l'essentiel de sa pensée dans un maître-ouvrage intitulé : *"Jalon de route vers un ordre social chrétien"*.

Partageant avec son maître Le Play la conviction que **"la vie sociale de l'homme se meut autour d'un axe dont les deux pôles sont le foyer et le métier"**, le marquis et colonel de la Tour du Pin en a justement déduit que le régime d'économie libérale, qui se fonde sur la loi de l'offre et de la demande, aussi bien en matière d'emploi qu'en matière de ventes et d'achats, **"fonctionne à l'inverse de la loi naturelle et divine"**.

Cette erreur, au sujet de la loi de l'offre et de la demande, est bien le signe que l'économie d'inspiration libérale repose sur des principes aussi néfastes que faux. Le libéralisme se trompe, en effet, dès l'origine, quand il définit l'économie comme " **chrématistique** ", c'est-à-dire comme science des richesses car il méconnaît ainsi la finalité profonde du travail humain. Le véritable objet de l'économie n'est pas exclusivement ni directement la richesse mais l'homme car " **le travail n'a pas pour but la production des richesses mais la sustentation de l'homme** ». Il est vrai qu'en définissant ainsi la science économique les libéraux ne commettent pas une simple erreur, ils procèdent à une opération de diversion et de camouflage car " **que signifient dans la vie économique la liberté du travail, la liberté du commerce, la liberté de la propriété, si ce n'est la facilité au déchaînement de toutes les cupidités contre toutes les faiblesses** " ?

Comme tous les grands contre-révolutionnaires, La Tour du Pin voit dans l'individualisme la racine du libéralisme. Son originalité consiste à mettre en relation l'individualisme libéral avec une certaine conception matérialiste de la propriété.

Il en résulte que la lutte contre le libéralisme doit passer par le rejet des " **erreurs philosophiques, politiques et économiques dont le capitalisme nous a empoisonnés** ".

A cette conception de la propriété, il est indispensable d'opposer la conception traditionnelle et chrétienne que le jeune La Tour du Pin avait reçue de son père et fidèlement gardée : " **Rappelle-toi toujours que tu ne seras que l'administrateur de cette terre pour ses habitants** ».

La solution que La Tour du Pin préconise pour mettre un terme à la question sociale ne consiste évidemment pas à remplacer le libéralisme par le socialisme qui n'en est, à ses yeux, que le " **contrecoup** " et l'insupportable aggravation.

Elle ne consiste pas davantage dans une attitude exclusivement morale, comme l'était encore le patronage de son maître Le Play, mais dans l'instauration d'un régime corporatiste moderne.

Grâce à La Tour du Pin, les Français devraient aujourd'hui savoir qu'il existe, non pas deux, mais trois écoles d'économie politique :

*" Celle où l'on considère l'homme comme une chose ",
c'est le libéralisme,
" celle où on le considère comme une bête",
c'est le socialisme,
" celle où on le considère comme un frère " il s'agit alors du corporatisme.*



« Le travail n'a pas pour but la production des richesses mais la sustentation de l'homme. »

« Que signifient dans la vie économique la liberté du travail, la liberté du commerce, la liberté de la propriété, si ce n'est la facilité au déchaînement de toutes les cupidités contre toutes les faiblesses ? »

IMMIGRATION CHOISIE ET DISCRIMINATION POSITIVE

Olivier PERCEVAL

Il aura fallu plus de trente années d'une absence de réflexion politique, du règne sans partage de la démagogie dégoulinante de bons sentiments interdisant toute élémentaire anticipation ;

Il aura fallu que survienne une grogne venue du fond du peuple et portée par le premier parti ouvrier de France, le Front National, pour que l'élite de ce pays commence à considérer les phénomènes d'immigration avec un peu plus de gravité.

Alors peu à peu s'estompent les caricatures, les insultes et autres procès d'intention.

Dame, c'est que la question pèse de plus en plus dans les sondages et l'alerte de 2002 ne saurait être oubliée. Le nouveau PS de Ségolène, repeint en bleu blanc rouge, se charge de nous le rappeler aux accents de la Marseillaise.

Du côté de Sarkozy, on se penche aussi sur la question et, ne boudons pas notre plaisir, même si elles restent discutables, il y a des propositions.

Les deux thèmes défendus par l'ancien ministre de l'intérieur, sont l'immigration choisie et la discrimination positive. S'agissant de la première proposition Il ne s'agit aucunement, selon Sarkozy d'« un système élitiste qui n'accepterait en France que des étrangers extrêmement qualifiés », comme beaucoup semblent le penser. Répondant aux critiques qui l'accusent d'encourager « la fuite des cerveaux » des pays en développement, telles celles du Président sénégalais Abdoulaye Wade, il rappelle que son principal objectif est de contribuer à former des élites de ces pays dans la perspective d'un retour. « Je vous propose donc de faciliter la venue d'étudiants et de personnalités (artistes, intellectuels, sportifs de haut niveau, créateurs d'emplois...) qui pourront apporter à notre pays leurs talents et acquérir en retour une expérience utile à leur pays d'origine », a-t-il conclu.

Une loi en trompe l'œil

Dans cette optique, la loi propose d'abord la création d'une carte de séjour « compétences et talents » d'une durée de trois ans. Elle sera délivrée aux personnes « dont la présence est une chance pour la France mais n'est pas vitale pour leur pays d'origine », a expliqué M. Sarkozy. Cette carte pourrait ainsi être

accordée à des informaticiens indiens, mais pas des médecins béninois. Elle offre ensuite de faciliter l'accueil des meilleurs étudiants étrangers sortant des grandes écoles ou ceux qui ont choisi « une voie universitaire où l'on a besoin d'étudiants ». Ces derniers pourront bénéficier d'une autorisation de séjour pour chercher un travail. Enfin, le texte de loi propose d'assouplir les conditions de recrutement à l'étranger, dans les secteurs d'emploi victimes de pénurie de main d'œuvre, comme l'hôtellerie, la restauration ou le bâtiment.

Par ailleurs, l'ancien ministre souhaite durcir les conditions de regroupement familial et systématiser les retours à la frontière pour faits de délinquance (ce qui entre en contradiction avec l'abolition de la « double peine »).

On voit bien les limites d'un tel déploiement de mesures. En effet, la loi Sarkozy ne prévoit pas précisément comment lutter contre l'immigration clandestine (plusieurs dizaines de milliers d'entrées par an). Après Maastricht et les accords de Schengen, les nations de l'« espace » européen, n'ont plus de frontières et les circuits mafieux ont largement su utiliser cette faiblesse pour faciliter les intrusions, notamment par l'Europe de l'Est.

En outre, en désignant les secteurs d'emplois nécessitant une main d'œuvre bon marché comme devant bénéficier d'un assouplissement, notre Nicolas national répond ainsi favorablement aux injonctions de l'OMC et du MEDEF en laissant la porte grande ouverte à toute sorte d'immigration incontrôlée, puisque depuis des décennies, ce sont précisément ces secteurs qui en sont la cause première, depuis que notre industrie a été bradée.

On ne peut être aussi effrontément Européiste et libéral dans l'âme et prétendre trouver une solution politique à l'immigration étant donné que, pour ses pairs, il s'agit non d'un problème, mais d'une aubaine, tant que l'on aura besoin d'une main d'œuvre bon marché.

Le vrai problème pour Sarkozy, c'est l'impopularité qu'impliquerait aussitôt une prise de position trop visiblement favorable au « laisser faire, laisser passer ».

D'avoir été le ministre des CRS, donne une certaine crédibilité à ses coups de menton médiatiques. Il faut donc à la fois ménager le

peuple qui vote et les puissances occultes qui dirigent vraiment. Ce qui donne une loi aux mâles accents, mais aux effets courants d'air.

La discrimination positive

Plus complexe en revanche est la notion de discrimination positive.

Née aux Etats-Unis dans les années 60 et 70 pour favoriser l'intégration des minorités noires et hispaniques, elle donne la priorité à certains groupes grâce à un système de quotas ou de places réservées.

En France, il existe des mesures de discrimination positive, mais les critères ne sont jamais l'appartenance religieuse ou ethnique ; ce sont uniquement des critères territoriaux ou socio-économiques. C'est ainsi que l'on a pu voir naître des zones très poétiquement appelées : ZEP, ZUS, ZFU et autres ZRU.

Aujourd'hui, au mépris de la déclaration des droits de l'homme et de la constitution, on voudrait traiter des citoyens Français de façon inégalitaire. Donc aller plus loin et reconnaître dans des groupes « arabo-musulmans » et noirs, des handicaps sociaux qui nécessitent un coup de pouce particulier. On retrouve le principe de l'Affirmative Action pratiquée aux Etats-Unis depuis les années 60-70.

Cependant, il ne faut pas traiter cette question à la légère, car non, la République française n'est pas égalitaire et ne l'a jamais été, malgré ce que ses élites ont toujours prétendu avec une nuance de mépris pour les autres nations qui n'ont pas eu la chance historique de vivre la « grande Révolution ». Les faits sont là : Aujourd'hui, seuls 30 % des enfants d'ouvriers accèdent à l'enseignement supérieur contre près de 80 % pour les enfants de cadres. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les étudiants issus des milieux modestes représentent à peine 15 % des effectifs » (Stéphane Beaud, dans « Le modèle social français », *Cahiers français*, n° 330, 2006). Selon une enquête de l'Observatoire des discriminations (Université Paris I), une personne d'origine maghrébine a cinq fois moins de chances d'obtenir un entretien d'embauche à CV équivalent. Le taux de

chômage des jeunes (18-25 ans) en zone urbaine sensible atteint 38%, soit le double de la moyenne nationale pour cette tranche d'âge.

Les efforts des pouvoirs publics en faveur des territoires défavorisés dans le cadre de la politique de la ville notamment (ZUS, ZFU, ZEP etc....) n'ont pu éviter le retour des crises et violences urbaines nourries par un sentiment d'injustice.

Dans ce contexte d'échec relatif des politiques publiques (les effets des nouveaux « Contrats Urbains de Cohésion Sociale » ne sont pas

encore connus), la proclamation réitérée des valeurs de la République (égalité des droits, égalité des chances...) n'apparaît-elle pas largement incantatoire ?



Autrement dit, ce constat en amène un autre, puisqu'une partie de la population est bloquée par le « plafond de verre »*, invisible mais bien réel, qui n'est pas sans rappeler le « plancher de boue » sur lequel on maintenait dans l'ignorance au XVIII^{ème} siècle en Angleterre, le petit peuple pour qu'il ne sorte pas de sa

vocation de force de travail à bon marché dont les possédants d'alors avaient grand besoin*.

L'égalité ne serait elle qu'un slogan auquel finalement personne ne croit ?

* (Excellent film de Yamina Benguigui)

* la théorie économique dite du plancher de boue prit corps dans les pays anglo-saxons. Le plancher de boue, au siècle dit des lumières, désignait la condition des pauvres qui n'avaient nul autre moyen pour survivre que leur travail. Le système libéral imposait pour doctrine la dégradation mentale obligatoire aux familles qui vivaient sur le plancher de boue. Cette affreuse doctrine soutient que le travail et l'éducation sont incompatibles et qu'il est parfaitement vain de les concilier.

En Angleterre, ces idées étaient signe de progrès et c'est au nom de la propriété prétendument sacrée que en 1756, les juges anglais condamnèrent à mort par pendaison Mary Wotton, coupable d'avoir volé à ses patrons quelques pences : ELLE AVAIT NEUF ANS !!! (in Les cahiers de Sophie Blancobole, Jacques Dejoux, France Europe Edition)

L'égalité : fantasme Républicain

En réalité la notion d'égalité demeure extrêmement ambiguë, tant elle justifie, depuis les révolutions qui ont émaillé l'histoire des malheurs du monde, toutes les formes de totalitarisme et se trouve à nouveau mise à mal. La discrimination positive tend en effet à mettre un coup fatal à ce pilier des idéologies modernes.

Et bien sûr, ce n'est pas nous, qui prônes l'« inégalité protectrice » de Maurras, qui allons verser des larmes de crocodiles sur la fin de ces principes républicains.

Rappelons en outre que ce généreux principe a facilité le pouvoir de l'argent au nom d'une certaine méritocratie : Puisque tout le monde est égal, celui qui réussit le doit à son seul mérite. Ainsi le maquignon l'emporte-t'il sur le poète et personne ne contestera le fait que celui-ci mette sous le joug celui-là.

Pour autant l'idée de discrimination positive reste dangereuse. D'abord, parce qu'au nom de la discrimination positive, nous risquons de voir émerger des communautés d'un genre nouveau avec une forte valeur revendicative ajoutée. C'est déjà le cas avec la pseudo communauté homosexuelle (dans laquelle beaucoup d'homo ne se reconnaissent pas). Ensuite, et c'est une des raisons de la critique de l'Affirmative Action aux Etats-unis, le risque est de stigmatiser des communautés et de développer à contrario un sentiment diffus de racisme.

Pourtant, nous l'avons vu plus haut, il existe une réelle discrimination dans notre pays.

Il faut donc trouver un moyen, en dehors des discours idéologiques, qui permette d'atténuer cette tendance car les effets sont catastrophiques en matière d'intégration. Elle interdit la progression sociale des plus doués et plus motivés et donc des plus « utiles » à notre nation, ceux-là mêmes issus de l'immigration qui pourraient servir de modèle aux autres.

De plus, des réussites avérées permettraient de ne pas avoir un regard univoque sur des communautés dont les représentants sont plus souvent observés dans les scènes de violences de nos banlieues.

Ce n'est pas parce qu'il est légitime de souhaiter un ralentissement, voire un arrêt de l'immigration, ce qui suppose une modification en profondeur de nos politiques économiques, familiales et aussi de coopération avec les pays du sud, que nous ne devons pas prendre en considération toute la population française, même si la naturalisation d'un certain nombre est récente. Ce serait tout à l'honneur de la

France de n'avoir qu'une parole.

Il faut donc chercher des solutions. Ce qui est agaçant avec le candidat Sarkozy, c'est qu'il balance toujours entre les deux côtés de l'Atlantique et que sa proposition est fortement teintée par le modèle américain (modèle qui laisse 11 % de sa population sous le seuil de pauvreté) qui fait depuis longtemps son admiration.

La notion de discrimination positive peut paraître une réponse séduisante, mais reste une formule extrêmement instable, au maniement dangereux et aux effets qui pourraient s'avérer pervers à terme.

La France, qui est historiquement un carrefour de civilisations, n'a pas besoin de puiser chez l'oncle Sam, des idées originales pour répondre à ce défi bien réel. D'autant qu'on ne peut quand même pas dire que les Etats-Unis aient éradiqué leurs problèmes raciaux.

C'est d'abord une France réconciliée avec elle-même, avec son passé, c'est-à-dire qui n'est pas sans cesse mise en demeure de repentance, qui peut dans un climat plus serein, permettre l'ascension sociale de ceux qui le méritent par leur travail et leur adhésion à la communauté nationale. On ne peut pas demander en effet à des français récemment naturalisés d'être plus patriotes que ceux, dits de souche, censés les accueillir. Et par ailleurs le discours citoyen officiel ne peut se contenter de faire commencer la France à Valmy.

Ensuite il faut redonner plus de pouvoir au politique pour que le pays ne se trouve pas sans cesse soumis aux exigences du marché. Ce pouvoir politique doit présider aux destinées d'un pays en toute indépendance des lobbies internationaux et en premier lieu restaurer nos frontières historiques, lesquelles au-delà des droits de douane permettent une meilleure identification en affirmant la souveraineté nationale.

Je n'aurais pas la prétention quant à moi, d'affirmer que les solutions sont faciles et évidentes, mais un pays dont la confiance est restaurée regarde toujours l'avenir avec sérénité et dispose de meilleures conditions d'acceptation de ses minorités. D'autant que la France n'étant pas un Empire (on nous l'a assez reproché) possède par nature cette convivialité naturelle, à échelle humaine, pour peu qu'on lui laisse le loisir de la manifester, qui en fait le pays le plus visité au monde et le plus réputé (notamment par les Anglo-Saxons) pour son art de vivre.

Peut-être faut-il remettre les choses à l'endroit en commençant par restaurer l'Etat ...

LE MONOPOLE SYNDICAL, UNE IMPASSE ?

Sébastien DEKER

Le syndicalisme désigne l'ensemble des organisations qui visent à unifier les travailleurs en leur sein pour défendre leurs intérêts communs. Ce droit naturel et obvie de s'associer a été interdit, puis criminalisé, avant d'être récupéré par l'Oligarchie à des fins de contrôle social, jusqu'à le rendre insignifiant.

En 1791, avec la dissolution des corps intermédiaires, l'interdiction des congrégations et des associations, en particulier professionnelles par le lois d'Allarde et Le Chapelier votées par une assemblée révolutionnaire en conformité avec les « idées nouvelles » (voir ASC N°2), la bourgeoisie ouvrait les hostilités de la guerre des classes.

Après plus d'un siècle de haute lutte menée par le mouvement ouvrier, la loi de 1884 autorisait la création de syndicats en France. Mais le mal était fait, et un fossé, toujours pas franchi, séparerait désormais les classes sociales : les premiers syndicats patronaux voient le jour et la société du travail affiche désormais des objectifs politiques.

La plupart du syndicalisme ouvrier se rallie aux socialisme, voire au communisme.

Aujourd'hui, les grandes organisations syndicales sont beaucoup moins puissantes que naguère, ne disposant plus que du maigre arsenal que sont le chantage et la nuisance. Les centrales sont atteintes de paralysie, n'ayant d'autre objectif que la gestion des divers fromages « paritaires » où elles prospèrent tels que les organismes de prévoyance. Ayant battu en retraite pour se réfugier dans la fonction Publique, elles en sont réduites à accompagner les progrès de l'offensive libérale. Face à la mondialisation, dans le meilleur des cas, elles tiennent des discours prophylactiques emprunts de rhétorique révolutionnaire incantatoire, dans

le pire, elles « expliquent » le caractère inéluctable de la globalisation aux classes laborieuses durement frappées par la division internationale du travail, les délocalisations et les flux concurrentiels de main d'œuvre immigrée.

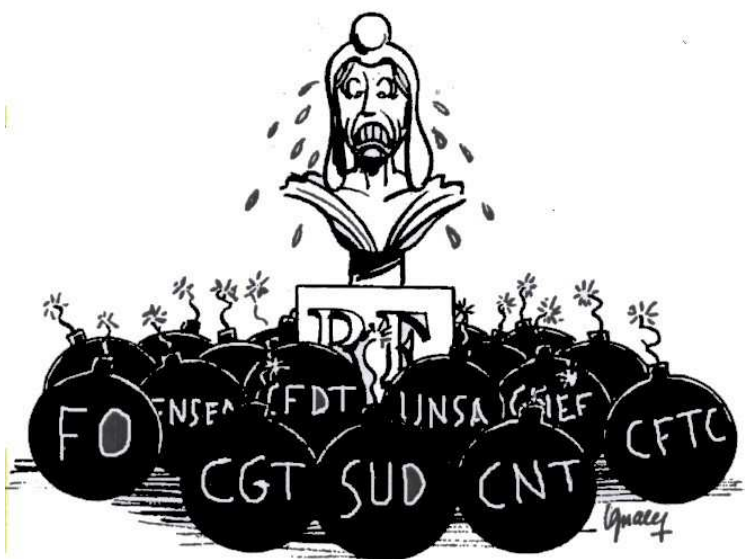
Suite aux vagues de privatisations, en raison de la crise des bastions syndicaux dans l'industrie et une insuffisante prise en compte du secteur tertiaire et des PME, à cause aussi de leur désintérêt pour le travail féminin et le travail précaire et le chômage, la division syndicale, mais surtout, la chute du communisme, les syndicats ont perdu une grande partie de leur assise : d'après le

ministère du travail, 8% des travailleurs français seraient syndiqués.

D'après une étude du ministère du travail sur la syndicalisation (DARES, octobre 2004), le taux de syndicalisation dans les entreprises de moins de 50 salariés est de 3,5% ; il n'est que de 2,4% chez les salariés en CDD ou en intérim (contre

9,5% chez les salariés en CDI). Les syndicats sont pourtant encore présents dans la réalité du travail. Très présents même. Une raison à cela : la loi de 1950 qui instaure le monopole syndical en matière de négociation collective.

Cette loi réserve, dans le secteur privé, aux organisations syndicales arbitrairement définies comme « représentatives » toutes les prérogatives. Ainsi, elles sont les seules à pouvoir : conclure une convention ou un accord collectif du travail ; constituer une section syndicale au sein de l'entreprise et désigner un ou plusieurs délégués syndicaux ; établir les listes de candidatures pour le premier tour des élections des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise. Cette loi octroie un monopole aux



centrales « représentatives », fermant la voie à tout nouveau syndicat opérant sur des principes rompant avec la surpolitisation de l'engagement syndical, l'institutionnalisation de la lutte des classes, le carriérisme syndical, le syndicalisme comme gestion oligarchique des salariés. La loi scélérate de 1950 rend impossible tout syndicalisme autonome en rupture avec l'oppression exercée sur le monde du travail par la cryptocratie politique et financière.

Aux termes de l'article L 133-2 du code du travail, la représentativité d'un syndicat résulte de cinq critères : les effectifs ; l'indépendance, notamment financière ; les cotisations ; l'expérience et l'ancienneté du syndicat ; l'attitude patriotique pendant l'Occupation.

Les effectifs : le taux de syndicalisation dans le secteur privé est à peine supérieur à 5%, la France se paie le luxe d'avoir cinq confédérations dites « représentatives » de plein droit (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC), c'est-à-dire n'ayant jamais à prouver leur représentativité.

L'indépendance, notamment financière ? Ce point n'appellerait pas de commentaire, s'il n'était tout de même utile de souligner la corruption terminale à laquelle est parvenu le financement des syndicats, qui, lorsqu'ils ne sont pas les « patrons » syndicaux, reçoivent de l'Etat l'essentiel de leurs subsides, de manière fort « opaque ».

Les cotisations ? Aucun syndicat ne vit plus des cotisations de ses adhérents...

Expérience et ancienneté ? Le temps aura surtout permis aux centrales de tout trahir, de tout renier, de tout oublier... que reste-t-il de l'anarcho-syndicalisme, farouchement indépendant à la CGT ? que reste-t-il de la doctrine sociale de l'Eglise à la CFTC ?

L'arrêté de 1966 : le baiser de la mort

Par arrêté du 31 mars 1966, 5 syndicats (CGT, FO, CFTC, CFDT, CGC-CFE) ont été reconnus représentatifs de plein droit, dès lors, ils n'ont jamais à rapporter la preuve de leur représentativité, il suffit d'une personne désignée pour présumer l'implantation, l'existence d'une section syndicale, l'indépendance...La conséquence de cet état est double ; la politique syndicale en entreprise n'est que rarement indépendante des consignes centrales souvent inadaptées aux réalités de l'entreprise et l'activité syndicale n'est plus militante car il n'y a rien à prouver car la loi est là, l'absence des effectifs

et de combativité s'explique à notre avis en grande partie par cet arrêté et entraîne aussi l'inorganisation du monde du travail que rien ne pousse à se rassembler. N'oublions pas que l'anarchie libérale ne prospère que sur le terreau de l'inorganisation du monde du travail.

Nul ne devrait se voir interdire de facto l'accès aux élections syndicales parce qu'il n'appartient pas à une association professionnelle d'avant-guerre...

Que faire ? comme disait Lénine...Les principaux critères de représentativité devraient être redéfinis : La représentativité devrait être fondée sur un critère strictement électoral, le pourcentage de sièges obtenus aux élections professionnelles ouvertes à toutes les organisations. La reconnaissance mutuelle des partenaires sociaux, qui prévaut en Allemagne, au Danemark et en Grande-Bretagne, vaut représentativité.

On pourrait également accorder une importance particulière à l'implantation territoriale et sectorielle, ainsi qu'à l'activité de négociation réellement autonome par rapport à la loi.

S'il est utile de préciser ce que nous proposons, il l'est plus encore de chercher les moyens d'y parvenir...

Dans la situation actuelle, il est tout à fait inutile de former des syndicats autonomes, puisque c'est précisément ce que la loi veut empêcher.

Comme me le disait un camarade délégué dans une grande entreprise publique, dans le syndicalisme ce qui compte ce sont les hommes, ce sont les sections. Dans une certaine mesure, les syndicats pratiquent la démocratie directe, il s'agit donc pour nous, nationalistes intégraux, monarchistes fédéralistes, d'y entrer de manière consciente et organisée. Entrer dans les sections de nos lieux de travail, pour y prendre notre place de « citoyen actifs » en fonction des opportunités présentes ou que nous sommes susceptibles de créer.

Reste que le syndicat dont nous pouvons espérer le plus est la CFTC, en raison de son positionnement actuel, de sa direction, mais surtout de son identité et de son histoire, commencée sous le regard bienveillant du Sacré-cœur de Jésus, vrai Roi de France. Il s'agit pour tous et chacun d'entre nous de se syndiquer et de prendre des responsabilités dès notre première année d'ancienneté dans le monde du travail, suite logique de nos engagements dans le syndicalisme étudiant autonome.

MAURRAS SOCIALISTE ?

Socialiste Maurras ? Dans la première édition de ses « Trois idées politiques », le Martégal n'hésite pas en tout cas à définir la Monarchie d'Ancien Régime comme un Etat « hiérarchique, socialiste et communautaire ».

La tyrannie du capital

Maurras n'a jamais non plus fait un système de son anti-libéralisme foncier. Opposé au primat de l'économique, vitupérant l'individualisme bourgeois, persuadé que « la société doit fournir des moyens de subsistance à tous ses membres », il a plus d'une fois rejoint les analyses de Proudhon et des Syndicalistes révolutionnaires. A cet égard, sa vision de la lutte des classes est on ne peut plus clair : « Si le prolétariat résiste, expliquait-il, si cette résistance a pris la forme d'une offensive violente, ce n'est pas lui qui a commencé : l'oppression et l'exploitation capitaliste est la première. » On est dès lors pas étonné de retrouver la lutte contre la « tyrannie du capital » au premier rang des préoccupations de la jeune Action Française. » On ne force nullement la pensée de Charles Maurras, devait écrire Maulnier, en disant que le premier en Europe, et bien avant la guerre, il avait songé à la formule d'un socialisme national. »

Il faut cependant relativiser les ardeurs « gauchistes » de l'auteur de « l'Avenir de l'intelligence ». Maurras est aux antipodes de Marx et d'Engels. Il n'a jamais prétendu « exacerber » les contradictions internes du capitalisme. Il a voulu au contraire réconcilier celui-ci avec la société, en l'encadrant dans des instances de régulation fiables. Ce sont, explique-t-il, « les forces du gouvernement héréditaire, de la corporation et de la religion, qui ôteront au Capital son « isme » despotique, l'empêchant de régner tout seul. » Il s'inscrit en cela davantage dans une tradition conservatrice que dans une perspective socialiste orthodoxe. Loin d'en faire le « moteur de l'histoire », Maurras veut abolir la condition scandaleuse du prolétariat : « le travailleur qui n'a d'autre bien matériel assuré que son corps, avec les enfants qu'il engendre, le prolétaire doit sortir de cet état sauvage, déshérité et nomade, pour obtenir des garanties qui l'installeront enfin dans la société ». Son rejet du matérialisme historique, de l'internationalisme et, surtout, de la démocratie et l'égalitarisme creusent

plus encore le fossé qui le sépare du marxisme autant que du réformisme social-démocrate.

Plus social que socialiste

« Ce que Maurras rejette dans le socialisme, observait Henri Massis, ce n'est pas le socialisme lui-même, si l'on entend par socialisme l'anti-individualisme, la subordination du caprice individuel à l'harmonie de rapports sociaux et l'exigence d'une société où tous les hommes trouveraient des droits légitimes reconnus et leur dignité respectée. Mais l'idée et les formules d'un certain socialisme, Maurras ne les accepte qu'à l'intérieur de la monarchie. Maurras ne résout pas la révolution économique et résout le problème économique par la solution politique. « Aussi est-il plus juste de le dire « social » que « socialiste ». Sa démarche est plus humaniste qu'idéologique, et s'inscrit fermement dans le champs de la philosophie politique classique, il partage avec Bainville la conviction que « le socialisme en revanche, malgré sa volonté d'organisation du travail, n'est que le commun héritier des vieilles, insanes et vulgaires rêveries démocratiques ».

Le bilan du libéralisme

Des rapprochements fructueux restent cependant possibles. Au moment où les communistes, aussi bien que les socialistes, ont sacrifiés le « social » au nom du « démocrate », les maurrassiens ne doivent tout de même pas avoir peur de ravir à la gauche de flambeau de la contestation anti-libérale. Il est plus urgent que jamais de fustiger « ce formidable chaos de sottise, de corruption, d'indiscipline et d'anarchie qui compose la civilisation moderne. » Aussi un front uni et élargi doit-il regrouper tous ceux qui croient qu'il importe de resserrer le lien social autour des individus, d'humaniser l'économie, de rétablir les barrières protectrices qui immunisaient la société des atteintes du marché, en un mot, d'abattre cette hégémonie capitaliste dont le fondateur de l'Action française avait, à un siècle de distance, prévu le bilan catastrophique : « elle ne fait pas seulement du travailleur un esclave et paria ; elle le pressure et le vole et quand elle l'a réduit au dénuement, elle l'empoisonne avec ses produits de contrebande ».

SOUTENEZ L'ASSOCIATION :

« Nos seigneurs les Pauvres »

Cette association propose d'organiser fréquemment des soupes populaires appelées plus communément « Soupes du Roi » un peu partout en France dans un esprit de charité et de volonté de servir les défavorisés.

Pour plus d'informations :

« Nos seigneurs les Pauvres »

Chez M. TURBIER 2, allée de la Sablonnière
78610 SAINT-LEGER EN YVELINES
Turbierpwanadoo.fr



**POUR CEUX QUI PRÉFÈRENT RECEVOIR L'ASC CHEZ EUX :
Je souscris à un abonnement d'un an à l'ASC :**

Membres actifs : 10 € Étudiants, lycéens, chômeurs : 7 € Bienfaiteur : 50 €

Mme Mlle M. Prénom.....Nom.....

Né(e)le.....Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....Courriel.....

Bulletin à adresser à « Action sociale corporative » CRAF,
10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 PARIS
Chèques à l'ordre du CRAF

SITE DE L'ACTION FRANÇAISE :

www.actionfrancaise.net

SITE DU ROYALISME SOCIAL :

www.croixlyspeine.canalblog.com

SITE DE JP CHAUVIN :

www.royaliste92.com

FACE AU FÉMINISME

Stéphane BLANCHONNET

La critique contre-révolutionnaire, dans son combat contre ces idéologies modernes concurrentes mais jumelles que sont le marxisme et le libéralisme, néglige trop souvent cet autre avatar de l'esprit révolutionnaire qu'est le féminisme. C'est une erreur à plus d'un titre. D'abord, parce que le féminisme tient une place centrale dans la dernière phase du processus révolutionnaire qui, depuis les années 60 du vingtième siècle, bouleverse l'ordre social plus profondément que la phase antérieure, que l'on datera symboliquement de 1789, n'avait bouleversé l'ordre politique. Ensuite, parce que c'est au fondement même de toute société existante et possible que le féminisme s'attaque. En effet, pour tous les penseurs politiques réalistes, d'Aristote à Maurras, de saint Thomas d'Aquin à Le Play, la famille est la cellule de base de la société. Or le féminisme universaliste et égalitariste (celui de Simone de Beauvoir par exemple), en récusant l'idée de nature féminine et en rejetant la nécessaire différenciation des sexes, met en péril la stabilité et jusqu'à l'existence de la famille. Jean Borella a clairement exprimé cette idée dans ces quelques lignes : « **Il est important, en effet, dans une conception de l'organisation politique, de tenir compte de cette *matière première* de la société qu'est la relation du masculin et du féminin, laquelle se réalise principalement dans la cellule familiale ou société domestique. C'est elle, et non l'homme individuel, qui constitue le matériau qu'ordonne et informe la socialité parce que la relation sexuelle implique déjà une première socialité virtuelle que la socialité politique viendra ensuite actualiser, tandis que l'homme individuel, sujet de droit, échappe, dans ce qu'il a de plus élevé, à l'ordre politique, ou n'intervient comme constituant que des *sociétés* dérivées et hautement élaborées. Or la révolution féministe met en cause cette relation sexuelle de la manière la plus radicale.** » (« De la femme et du sacerdoce », in *La Pensée catholique*, numéro 207,

décembre 1983). Nous pouvons compléter ce propos en remarquant que jusqu'à la révolution féministe, l'individualisme démocratique issu de la philosophie des Lumières demeurerait un principe théorique censé justifier la notion, elle-même fort abstraite, de "contrat social" alors que la société réelle restait, pour sa part, fondée sur de solides assises familiales, la différenciation des sexes, la reconnaissance de dépendances et de complémentarités, bref des faits de nature et non de volonté.

Historiquement, le féminisme prend sa source à la fin du XIX^e siècle dans le mouvement des suffragettes britanniques, se développe entre les deux guerres mondiales du XX^e siècle, et prend sa forme actuelle après 1945. Il atteindra son apogée dans les années 60 et 70 avec le M.L.F. puis, après s'être scindé en deux courants rivaux, le féminisme universaliste et le féminisme différentialiste, connaîtra un déclin relatif. La "mort du féminisme" que l'on proclame avec un peu de naïveté ici ou là, si elle correspond effectivement à un retour observable (dans la mode notamment) de la féminité, à un regain d'intérêt pour la maternité, à la relativisation du mythe de la femme "virile" qui peut tout faire comme les hommes et sans eux, ne doit cependant pas cacher ce fait massif et inquiétant : l'institutionnalisation du



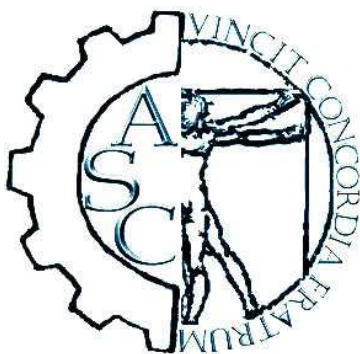
féminisme. Le *Planning familial*, « mouvement féministe et d'éducation populaire » aux origines semi clandestines et illégales, n'est-il pas aujourd'hui financé en grande partie par l'argent public à travers les conseils généraux ? Les différents ministères de la "condition féminine" ou du "droit des femmes", qui se succèdent sous diverses appellations depuis 1974, et les multiples observatoires ou commissions *ad hoc* qui en dépendent ne sont-ils pas actuellement engagés dans une politique dite "paritaire" qui tend à instaurer des quotas dans la vie politique et professionnelle au mépris des

compétences individuelles et du souci de l'intérêt général ? En fait, tout se passe comme si le féminisme, en perte de vitesse dans la société, n'avait jamais bénéficié d'une telle reconnaissance et d'une telle influence politique. Malgré le divorce observable entre l'opinion des femmes et l'idéologie féministe, cette dernière est considérée par l'Etat comme une force hautement représentative. Belle représentativité en vérité ! En tout point comparable à celle, fixée par la loi et non le réel, des confédérations syndicales !

Un des aspects les plus agaçants du féminisme est sa propension, à la manière d'un marxisme caricatural et infantile (qui n'est pas tout le marxisme), à considérer les relations homme-femme du passé sous le seul angle des rapports de domination et d'aliénation. De même qu'un marxisme vulgaire ne voit dans la culture bourgeoise (entendez toute la culture précédent le socialisme) qu'un instrument au service de l'asservissement du peuple et dont il faut faire "table rase", de même le féminisme ne voit bien souvent dans les mœurs du passé que des outils de domination masculine plus ou moins marqués. Comment ne pas voir au contraire que sur ce point comme sur tant d'autres, la réalité historique est infiniment complexe ? Que la femme romaine de l'antiquité païenne par exemple ne jouit pas du même statut que la femme chrétienne ? Que la situation de cette dernière n'a jamais été comparable à celle de la femme musulmane ? Que, loin d'être d'une linéarité parfaite, l'histoire du statut des femmes connaît des progrès mais aussi des reculs ? Qu'à cet égard le code civil de Napoléon crée des conditions que l'on peut considérer inférieures à celles de l'Ancien régime ou de la Chrétienté ? La courtoisie et la galanterie en particulier, qui désignent le régime d'égards et de prévenances dont étaient entourées les femmes dans l'Europe médiévale, humaniste puis classique, n'est-il pas comme un grain de sable dans le mécanisme en apparence

parfaitement huilé de la lecture féministe de l'histoire ? Comment ces formes de générosité, de respect et de bienveillance masculines à l'égard du beau sexe, reflet d'un système de valeurs à l'élaboration duquel les femmes ont elles-mêmes contribué (une Aliénor d'Aquitaine, une Madeleine de Scudéry), peut-il s'insérer dans une grille d'analyse qui consiste à transformer l'homme en ennemi de classe ? Claude Habib, dans son livre *Galanterie française*, a récemment et de façon décisive sapé les fondements d'une telle interprétation de l'histoire.

Le récent essai d'Eliette Abécassis et Caroline Bongrand, *Le Corset invisible*, procure lui aussi de sérieuses raisons d'espérer. En effet, le féminisme ne pourra continuer à prétendre représenter les femmes au plan institutionnel si sa légitimité se trouve attaquée sur le terrain intellectuel, symbolique et médiatique, par des femmes. La conclusion de ce dernier ouvrage, qui connaît un grand succès de librairie depuis sa parution début 2007, est significative de ce virage anti-féministe : « **Le féminisme n'a pas seulement échoué dans sa tentative de libérer la femme en la sortant du foyer, il lui a brisé les genoux en lui imposant le champ masculin en plus de la sphère qui lui était traditionnellement dévolue [...]. Aujourd'hui, la femme doit être un homme et être une femme. Personne ne peut être deux humains à la fois [...]. La femme d'aujourd'hui a dépassé le cap de la lutte contre l'homme. Elle a besoin de l'homme. Même les femmes les plus fortes en apparence nous l'ont confié : elles donnent l'impression de tout maîtriser, mais elles ont besoin de l'homme.** » Reste à espérer que ce retour d'une féminité assumée, avec sa part de fragilité, trouvera en face d'elle des hommes compréhensifs, conscients de leurs responsabilités, ayant réussi à dépasser le ressentiment machiste et misogyne que le féminisme de conquête avait alimenté chez eux par contrecoup ces vingt ou trente dernières années.



**CERCLE ANTHINÉA
SECTION ROYALISTE
LYONNAISE ANIMÉE PAR
STÉPHANE BLANCHONNET**
www.anthinea.fr.fm

Le blogue de l'AFE LYON :

<http://afelyon.hautetfort.com>